Le Monde" de ce 17 février

**« Le miracle de la croissance luxembourgeoise a un nom, celui de frontalier »**

Par Dominique Gros

**Le Luxembourg conserve chaque année les impôts et taxes prélevés à la source sur les frontaliers qui y travaillent, alors que leur formation et leurs droits sociaux sont à la charge de leur pays de résidence, dénonce, dans une tribune au « Monde », Dominique Gros, président de l’association Au-delà des frontières.**

**Tribune.**L’enquête OpenLux nous permet de comprendre comment l’utilisation opportune des cadres réglementaires européens permet au Luxembourg d’attirer de la richesse au détriment des autres pays.

Les débats politiques luxembourgeois rapidement ouverts la veille des premières publications ont été clos tout aussi rapidement dès le lendemain à la Chambre des députés du Luxembourg. Aucun parti ne s’est ému de ces pseudo-révélations, le Luxembourg se conformant aux règlements européens et aux recommandations de l’OCDE, qu’il appliquerait avec beaucoup de rigueur. C’est la jalousie des autres pays européens face à la croissance insolente du Luxembourg qui servirait de carburant à l’initiative OpenLux.

Au cœur de l’Europe, en 2021, et depuis une capitale européenne, il est possible de heurter l’éthique et l’équité, en toute légalité donc, et de le revendiquer. Il ne s’agit d’ailleurs pas d’une position savamment calculée et réfléchie pour la circonstance. C’est une attitude constante du Luxembourg sur tous les enjeux financiers et fiscaux : tout ce qui n’est pas interdit est autorisé.

Il en va de même au niveau des rapports que le Luxembourg entretient avec les territoires frontaliers qui lui fournissent la moitié de sa main-d’œuvre. Non seulement les richesses produites ne sont pas partagées, mais le Luxembourg ne supporte pas les charges résidentielles correspondantes.

D’un côté, le produit des impôts et taxes sur le travail. De l’autre, les charges résidentielles. Et c’est l’une des clés de la prospérité luxembourgeoise. En toute légalité, cela va sans dire.

**Miracle luxembourgeois**

Le miracle de la croissance luxembourgeoise a un nom, celui de frontalier. Le marché de l’emploi luxembourgeois, c’est 445 000 emplois occupés par 120 000 Luxembourgeois, 120 000 résidents étrangers et 205 000 frontaliers. Ces 205 000 frontaliers payent leurs impôts à la source au Luxembourg, mais sont pris en charge par leurs pays de résidence, dont la moitié en France. Et il en va de même pour les retraités.

Depuis plus de vingt ans, des collectivités locales frontalières françaises demandent des compensations fiscales au Luxembourg, sans succès, alors que la France a négocié de tels accords avec, par exemple, la Belgique, l’Allemagne et la Suisse. Mais sans cadre réglementaire et sans contrainte, le Luxembourg s’y refuse.

C’est bien en toute légalité qu’il conserve les 3,5 milliards d’euros des impôts et taxes prélevés sur les frontaliers pour en réserver le fruit aux seuls résidents luxembourgeois.

Les formations des 325 000 actifs frontaliers et étrangers résidents ont été financées par les Etats voisins, pour un coût total de plus de 13 milliards, le Luxembourg n’ayant pris en charge que les 110 000 actifs résidents luxembourgeois.

Trois quarts des coûts supportés par les Etats voisins, un quart par le Luxembourg. C’est légal. C’est un cadeau de la solidarité européenne. Et les infirmières frontalières manquent cruellement dans les hôpitaux lorrains en cette crise du Covid-19.

Les 205 000 frontaliers cotisent au Fonds pour l’emploi du Luxembourg, 115 millions d’euros chaque année, mais quand un frontalier est chômeur depuis plus de trois mois alors il est pris en charge par le système de son pays de résidence sans aucun remboursement du Luxembourg. C’est légal. C’est indécent. C’est toujours ça de gagné.

De même, les frontaliers cotisent à un fonds de couverture de la dépendance, qu’ils soient actifs ou retraités, mais sont à la charge de leurs territoires de résidence quand vient l’heure d’être dépendant, sans remboursement du Luxembourg. C’est légal. C’est immoral. Ce n’est pas interdit.

**« Externalités positives »**

Au total, ce sont 4,4 milliards d’euros d’« externalités positives » qui sont offertes au Luxembourg par les Etats voisins, soit 20 % de son budget, dont 2,2 milliards supportés par la France et les communes françaises.

Faut-il s’étonner, dans ces conditions, de constater que le Luxembourg puisse systématiquement fixer des taux de taxes, impôts et charges sur les salaires inférieurs à ceux des pays voisins ? Faut-il s’étonner que l’enquête OpenLux révèle qu’il est possible de payer moins d’impôts sur un ensemble de services financiers au Luxembourg ?

La France, la Belgique, l’Allemagne et l’Europe ont dans leurs mains les solutions, car ce sont leurs ressortissants qui font la richesse du Luxembourg et l’absence de partage des charges qui fait sa compétitivité.

La République et canton de Genève, qui a besoin de 100 000 frontaliers français – tout comme le Luxembourg –, rétrocède 3,5 % des salaires bruts des frontaliers à leurs communes et départements de résidence depuis 1973. Ce n’est pas obligatoire, mais c’est juste.

La France, qui lève l’impôt sur les frontaliers français travaillant dans les autres cantons suisses, reverse 4,5 % des salaires bruts des frontaliers à leurs communes de travail depuis 1983. Ce n’est pas obligatoire, mais équitable.

La France ne peut pas s’étonner des révélations des enquêtes OpenLux. Elle ferme les yeux depuis longtemps.

Dominique Gros,

Ancien maire de Metz (2008-2020), conseiller départemental de la Moselle, est président de l’association Au-delà des frontières.